

NANÇAY



BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE NUMÉRO 99/ RÉTROSPECTIVE 2021

ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2021

ILS SONT NÉS

Louise JOUSSELIN née le 30 avril à Vierzon
Antoine PLISSIER né le 4 novembre à Bourges

ILS SE SONT MARIÉS

Benoît BRULÉ et Caroline GALLOIS le 19 juin
Julien PHILIPPART et Clémentine BORDEREAU le 3 septembre

ILS NOUS ONT QUITTÉ

Paulette GIRAUDON veuve CHARRIER le 2 janvier à Vierzon
Claudine FOUBERT veuve CUNNINGHAM le 4 janvier à Saint-Doulchard
René PAYEN le 13 janvier à Vierzon
Michel CABOS le 14 janvier à Vierzon
Jean GIRAULT le 7 février à Vierzon
Claude LEGRAND le 18 février à Vierzon
Madeleine PERROT veuve MOINDROT le 31 mars à Vierzon
Josette PEYNOT le 24 mai à Nançay
Mauricette MINIER veuve RIBALLET le 24 juin à Vierzon
Patrick MORIN le 1^{er} août à Saint-Doulchard
Odette HARDY veuve LARA le 12 août à Vierzon
Jocelyne LEGOND veuve LUTZ le 1^{er} octobre à Nançay
Jean-François HUBERT le 2 octobre à Theillay
Jeannine GUENETTE veuve MADELEINE le 4 octobre à Bourges
André BOIRET le 14 octobre à Salbris
Nicole FAVIER veuve RENAULT le 25 octobre à Vierzon
Michel DURAND le 7 novembre à Vierzon
Gilles BOUTERIN le 20 novembre à Vierzon
Alain LEFRANÇOIS le 7 décembre à Vierzon.

SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE

Plusieurs services sont à votre disposition

FACILAVIE 7, rue de l'Île d'Or 18020 Bourges site internet : www.facilavie.eu
Responsable secteur Corinne LETORT au 02 48 23 06 77
Contact : tél. 02 48 23 06 70 courriel : facilavie@orange.fr

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) à Bourges
Site internet : www.fede18.admr.org
Contact : tél. : 02 48 24 03 07

PRÉSENCE VERTE 18, 7, rue de l'Île d'Or à Bourges
site internet : www.presence-verte-18-bourges.com
Contact : tél. 02 48 23 06 82 courriel : pv18@presenceverte.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE
3, rue Claude Chevalier 18100 Vierzon
Responsable secteur (assistante sociale) :
Madame CHARRIER Tél. : 02 18 15 73 00

LE MOT DU MAIRE

Nançayais, Nançayaises,

Je m'adresse à vous par le biais de ce bulletin Municipal, soyez assurés que je préférerais la convivialité de nos vœux traditionnels à la salle polyvalente et notamment les échanges autour d'un verre et de sablés après les discours.

J'espère que chacune et chacun d'entre vous a pu trouver du réconfort pendant ces fêtes de fin d'année.

Une année 2021 inédite, dominée par cette pandémie qui dure et nous met, à nouveau en ce début 2022, toutes et tous à rude épreuve.

Malgré cela pendant l'année 2021, votre conseil municipal a beaucoup travaillé pour que Nançay soit un beau village où il est agréable de vivre.

Nous avons le plaisir d'accueillir Emilie Hennequin aux services administratifs en remplacement de Maryline Robin qui a fait valoir ses droits à la retraite le 1er Avril 2022, après 23 années de présence.

- Thiphaine Hubin est en service civique aux écoles et à la Cantine.

Nançay est un village attractif, une année record en transactions immobilières et permis de construire.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et aux nouveaux commerçants.

ACTIONS 2021 :

- Modification P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) :

Avec notre départ de la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry, la Préfecture nous a autorisé à modifier quelques aspects de notre P.L.U.

- Le camping des pins étant en zone N (non constructible) depuis la création du P.L.U. en octobre 2005, il était nécessaire de le modifier afin que la société qui va le gérer puisse investir.

- Certaines propriétés isolées se trouvant en zone N, étaient dans l'impossibilité d'améliorer leur habitat. Nous avons obtenu de pouvoir la faire évoluer en Zone NC.

- Achat d'un terrain constructible à France-LOIRE route de Neuvy-sur-Barangeon. Une réflexion sera menée par le conseil municipal afin de créer un lotissement intergénérationnel.

- La station d'épuration est en service, nous pensons l'inaugurer vers le mois de juin 2022, merci à Philippe Ragobert qui a accompagné cette importante réalisation.

- Négociation et signature du Renouvellement de la Délégation de Service Public Eau et Assainissement pour une durée de 8 ans avec la société Véolia. Une nouvelle facturation sera effective en 2022.

- Ouverture de la nouvelle Bibliothèque, merci à Murielle Bougis et à Roselyne Mary qui se sont beaucoup investies.

- Organisation de l'injection de la 3eme dose anti covid19 en collaboration avec les docteurs Schiller, le dimanche 7 novembre 2021.

- Mise en place de 2 services à la cantine (satisfaction des parents, enseignants et personnel de service).

- Depuis le mois de Septembre 2021, les RD 29 et RD 29E sont interdites aux poids lourds de plus de 3t5, le résultat est probant puisqu'une baisse de 2/3 du nombre de camion est constatée, ce qui a induit également, une baisse du trafic poids lourds sur la route de Salbris.

Je ne saurais écarter de ce bulletin les décorations de Noël appréciées des habitants et visiteurs sur le thème de la Banquise.

En 2022, nous espérons renouer avec les automates, merci au garage Garnier et au garage Chatreix de Vignoux-sous-les-Aix qui nous ont d'ores et déjà fourni les moteurs.

Merci aux services techniques.

Les pages suivantes vous montreront en photos les principaux travaux et réalisations effectués au cours de l'année 2021 par nos services. Merci à Alain Bailly pour son travail.

INTERCOMMUNALITÉ :

Depuis notre arrivée au 1^{er} janvier 2021, la Communauté de Communes Sauldre et Sologne mène une politique ambitieuse dans de nombreux domaines.

URBANISME :

- Élaboration du P.L.U.I. (Plan local d'urbanisme intercommunal), cette étude se fera sur plusieurs années.

ÉCONOMIE - TOURISME :

- Les terrains de la zone d'activités route de Salbris sont tous vendus, une étude sera menée pour agrandir cette Zone.
- O.R.T. (Organisation Revitalisation des Territoires) signé avec le Préfet et la Présidente de la communauté de communes Sauldre et Sologne, le 25 Novembre 2021, avec pour objectifs :
 - Améliorer le cadre de vie avec une réflexion sur le centre du village.
 - Renforcer l'attractivité par une dynamique commerciale et touristique.
 - Lutter contre la vacance des logements et la vacance commerciale.
 - Signature d'une convention d'accompagnement d'une étude de stratégie économique et commerciale
 - État des lieux du tissu économique, commercial et artisanal.
 - Préconisation de redynamisation.

CULTURE :

- Élaboration du projet Culturel de Territoire 2022-2026.

Projet qui consiste à porter la Culture avec des programmes de qualité dans toutes les Communes de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Le programme culturel de la Communauté de Communes du 1^{er} semestre 2022 vous a été distribué, notez que le vendredi 6 mai 2022 l'Orchestre symphonique de la région Centre-Val de Loire se produira dans l'église de Nançay.

ORDURES MÉNAGÈRES :

- La Déchetterie de Neuvy-sur-Barangeon reste ouverte aux habitants de Nançay. Depuis le 1^{er} Janvier 2021, nous sommes passés à la redevance (nombre de personnes par foyer), ce qui occasionne des disparités sur les factures, donc un certain nombre d'inégalités. Malheureusement, les coûts de ramassage et d'exploitation sont de plus en plus onéreux.

Une étude de faisabilité sera effectuée, en 2022 sur tout le territoire, par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne sur l'opportunité de la taxe d'ordures ménagères.

PROJETS 2022

Je ne vais pas établir ici la liste exhaustive des actions que nous portons pour cette année. Malgré de nombreuses difficultés (sanitaires, budgétaires, administratives), entouré des élus, je suis décidé à agir concrètement et utilement pour votre quotidien et pour notre village.

FINANCES :

L'élaboration d'un budget est un exercice difficile marqué par les incertitudes et la prudence. Notre budget conjugue des projections raisonnables en matière de recettes. Nos efforts sont consacrés à contraindre les dépenses à court et moyen terme. Grâce à cette bonne gestion notre village avance. Merci à Nathalie FONTENY pour son aide et ses conseils.

PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL :

- Signature du bail emphytéotique pour la gestion du camping des pins avec mise en activité 2022.
- Enfouissement des réseaux route de Souesmes, rue Cognée et chemin du Jeu de Boules - chantier qui devait être réalisé en 2021.
- Dossier route de Salbris (enfouissement, sécurité, circulation).
- Isolation Mairie : un travail est actuellement mené pour le remplacement des fenêtres, des volets, l'isolation des murs par l'extérieur.
- Aménagement cimetière : La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour élaborer un jardin du souvenir.
- Aménagement et plantations d'arbres dans le village. En juillet 2022, nous défendons notre fleur pour le Concours des Villages Fleuris. Je remercie par avance les habitants qui participent au fleurissement de notre village.

Je salue l'ensemble des élus du conseil municipal qui s'investit énormément ainsi que les services municipaux. Merci à Denis Imbault pour la réalisation de ce bulletin Municipal.

Entreprises, commerçants, artisans, enseignants, associations, vous contribuez à faire de Nançay un village dynamique et rayonnant, un village où il fait bon vivre. Je vous remercie pour votre action et votre engagement.

J'adresse un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil.

Au nom de l'ensemble des élus, des agents communaux je souhaite à toutes et à tous une belle année 2022.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Très Sincèrement,

Alain URBAIN

Maire de Nançay

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY, Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Était excusée : Madame GUÉRU.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Guillaume LEFEVRE.

EXAMEN DE DEVIS

- a) Alimentation en énergie électrique à la station d'épuration

Le Maire présente au conseil un nouveau plan de financement prévisionnel émanant du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher qui annule et remplace celui du 06 novembre 2020 concernant l'alimentation en énergie électrique chemin de Champ d'Hyver pour la nouvelle station d'épuration. Seule la fourniture de câbles a augmenté. La participation de la Commune s'élève à 6 905.38 € H.T. soit 30% du montant des travaux, au lieu de 6 263.65 € H.T. Le SDE 18 prend à sa charge les 70%.restants. Le conseil émet un avis favorable.

- b) Enfouissement des réseaux de télécommunication à la station d'épuration

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher a envoyé un plan de financement prévisionnel TELECOM.

Le montant des travaux s'élève à 3 111.72 € T.T.C. à la charge entière de la Commune. Le conseil donne son accord et autorise le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux.

- c) Fleurissement

Le devis des Floriades de l'Arnon d'un montant de 1 827.22 € T.T.C. pour le fleurissement estival est accepté.

- d) Garde-corps à l'école

L'entreprise Métal Spirit a fourni un devis pour la réalisation d'un garde-corps à l'école qui coûte 2 335.00 € T.T.C. est accepté.

- e) Extincteurs

ABC Protection Incendie a adressé un devis pour la vérification annuelle des extincteurs d'un montant de 479.45 € T.T.C. Ce devis étant moins cher que celui des Établissements MOREAU, notre fournisseur habituel, le conseil l'accepte.

D'autre part, plusieurs extincteurs sont à remplacer. Le devis de ABC Protection Incendie qui se monte à 587.47 € T.T.C. reste le moins cher, le conseil le choisit.

- f) Chaudière biomasse

Suite à un dysfonctionnement de la chaudière, le servomoteur est à remplacer. Le devis de la Société EIFFAGE s'élève à 442.40 € T.T.C. Il est accepté.

- g) Réparation de toiture

Les devis de l'Entreprise A.M.C.B. pour la réparation de la toiture de la salle des fêtes pour la somme de 1 211.10 € T.T.C. et du logement de Madame RIBALLET pour la somme de 1 416.80 € T.T.C. sont validés.

- h) Habillement

L'entreprise BRICOUT a établi un devis d'un montant de 434.57 € T.T.C. pour l'achat de chaussures et d'habits pour les agents des services techniques. Le conseil émet un avis favorable.

CONVENTION DE PARTENARIAT PACT ET CCT 2021

Le Maire donne lecture de la convention de partenariat PACT et CCT 2021 entre la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et la Commune de Nançay qui souhaitent développer une action culturelle concertée de qualité, diversifiée et populaire. Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

COUPE DE BOIS

L'Office National des Forêts a adressé un courrier informant la Commune qu'il acceptait l'offre des Ets EN TRA FO à Theillay à savoir : 6 € H.T. par m³ apparents pour le sciage et 2.50 € H.T. par tonne pour le bois énergie. Le conseil donne également son accord

DÉTERMINATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES APRÈS EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE AU 1^{ER} JANVIER 2021

Suite au courrier de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, le conseil municipal approuve l'accord local n°1 fixant à 36 sièges la composition du conseil communautaire Sauldre et Sologne et la répartition suivante : Aubigny-sur-Nère : 12, Argent-sur-Sauldre : 4, Blancafort : 2, Brinon-sur-Sauldre : 2, Nançay : 2, Ivoy-le-Pré : 2, Clémont : 2, Oizon : 2, la Chapelle d'Angillon : 2, Méry-es-Bois : 2, Presly : 1, Ennordres : 1, Ménétréol-sur-Sauldre : 1, Sainte-Montaine : 1.

Les délégués pour Nançay sont le Maire et la 1^{ère} adjointe.

PAYS SANCERRE SOLOGNE

Le conseil décide d'adhérer au Pays Sancerre Sologne. Deux délégués sont à élire. Ont été élus :

délégué titulaire : Monsieur Alain URBAIN,

délégué suppléant : Monsieur Philippe RAGOBERT.

ADHÉSION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le conseil décide de cotiser, comme chaque année, au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Le montant s'élève à 90.00 €.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Maire informe le conseil municipal que l'Association Nançay Anes et Attelages doit acheter un sulky pour accueil PMR d'un montant de 6 700.00 € qui va être subventionné en partie par des Fonds Européens.

Le conseil municipal, décide d'octroyer, à l'unanimité, en ce début d'année 2021, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 300.00 € à l'Association Nançay Anes et Attelages, pour cet achat.

REMERCIEMENTS

Le Maire donne lecture des courriers de remerciements adressés à la Mairie pour les cadeaux de Noël.

INFORMATIONS

- Le Maire indique que la redevance pour les ordures ménagères coûtera plus cher pour certains foyers et sera à régler chaque semestre. Cependant, la taxe foncière sera diminuée. Les habitants peuvent faire modifier leur prélèvement mensuel auprès de la DGFIP dans lequel était incluse la taxe des ordures ménagères.
- Des personnes ont envoyé leur offre pour la gérance du camping et la Société HUTTOPIA viendra le visiter.
- Les enfants de Nançay pourront aller au centre de loisirs à Vouzeron. Par contre, les familles paieront le tarif « extérieurs » et il n'y aura pas de transport.
- Un pylône de chez « Orange » sera installé près du hangar municipal et du cimetière.
- Le pignon de la chaufferie sera peint par un artiste dans le cadre de Sculp't en Sologne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, LE BEUF, MARY, Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

EXAMEN DE DEVIS

Plusieurs devis sont présentés.

Après délibération, les entreprises suivantes sont retenues :

- Aqua Clean pour l'entretien des courts de tennis pour 2 586.00 € T.T.C.,
- ABC Protection Incendie pour un plan d'intervention à la salle polyvalente pour 182.99 € T.T.C.,

- Loxam pour la location de nacelle pour abattage d'arbres Chemin de la Croix de Béthonne pour 1 580.08 € T.T.C.,
- BIO3G pour la fourniture d'engrais pour 1 294.19 € T.T.C.,
- Ets BOUTRON pour la fourniture de plants et de terreau pour 492.00 € T.T.C.,
- Ets BOUTRON pour la fourniture de plants et de terreau à l'Office de Tourisme pour 188.40 € T.T.C.,
- D.S. LIGNEAU pour la fourniture de plants pour 729.81 € T.T.C.

En ce qui concerne le devis pour le passage de la balayeuse, celui-ci reste en attente car un projet d'achat de balayeuse est à l'étude. Une démonstration sera nécessaire.

TRAVAUX DE MAINTENANCE

L'Office National des Forêts a adressé un devis d'un montant de 11 722.85 € T.T.C. pour des travaux de fauchage et de broyage. Le conseil, à l'unanimité, a refusé ce devis.

AFFOUAGE

Le conseil municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir, après martelage, délivrer les parcelles 7A et 9 au lieudit « Les Veignes » dans le cadre de l'affouage pour l'hiver prochain.

Les 3 garants sont : Messieurs Alain BAILLY, Guillaume LEFEVRE et Sylvain PINGUET.

COTISATIONS

Le conseil municipal décide de cotiser aux organismes suivants pour 2021 à savoir :

- Association des Maires du Cher : 44.00 €,
- Association des Maires de France : 141.76 €,
- Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher : 25.00 €,
- Association Régionale pour le Fleurissement du Centre : 36.00 €.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Le conseil municipal décide de verser la somme de 300.00 € au Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées et autorise le Maire à signer la convention pour l'année 2021.

REGROUPEMENT

PÉDAGOGIQUE

INTERCOMMUNAL

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention déterminant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les Communes de Nançay et Neuvy-sur-Barangeon à compter de la rentrée de l'année scolaire 2021-2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Avant l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, il sera nécessaire de trier les livres, d'acheter d'autre mobilier, un ordinateur et d'installer la wifi.
- Un courrier sera adressé aux associations pour connaître leurs besoins.

INFORMATIONS

- Le Maire informe le conseil que les conseillers communautaires ont été installés et qu'il a été désigné 4^{ème} vice-président, chargé du Tourisme à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
- Le Maire indique que le bureau d'informations touristiques ouvrira le 1^{er} mai et que des visites commentées du village auront lieu.
- La DGFIP a informé la Commune qu'il n'y a pas de taxe sur les friches commerciales.
- L'étude de la DSP est en cours.
- Les travaux de la station d'épuration sont presque terminés. Suite à la COVID 19, le coût d'évacuation des boues a été négocié.
- Des devis sont en attente pour la réfection du pont des Conduites.
- Le Maire fait le point sur les problèmes de ramassage des ordures ménagères rencontrés ces dernières semaines.
- La pêche à l'étang de la Chaux ouvrira le lundi de Pâques.
- Le conseil autorise l'Entreprise MÉTAL SPIRIT à entreposer des bancs devant son magasin.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, LE BEUF, MARY, Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Était excusé : Monsieur IMBAULT.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2020

- M14 : En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent cumulé de 208 871.94 € et en section d'investissement, un déficit cumulé de 8 556.45 €.

Vu les restes à réaliser, une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé sera affectée à l'investissement.

- M 49 : En section d'exploitation, le résultat fait apparaître un excédent cumulé de 29 818.28 € et en section d'investissement, un excédent cumulé de 209 840.07 €.

Vu les restes à réaliser, une partie de l'excédent d'exploitation cumulé sera affectée en investissement.

Ces deux comptes sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION DE 2020

- Budget M14 : Les résultats de l'année 2020 montrent un excédent de 123 350.38 € en

section de fonctionnement et un excédent de 3 208.34 € en section d'investissement.

- Budget M49 : Les résultats de l'année 2020 montrent un déficit de 108 250.36 € en section d'exploitation et un excédent de 29 818.28 € en section d'investissement.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Le conseil a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes donné par la DGFIP :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.67 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.55 %
- CFE : 26 %.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2021

a) Budget M14 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 1 033 145.49 € et en section d'investissement, il s'équilibre à 355 813.45 €.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

b) Budget M49 :

En section d'exploitation, le budget s'équilibre à 116 803.69 € et en section d'investissement, il s'équilibre à 834.115.35 €.

Ce budget est voté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS

5 000.00 € ont été inscrits au budget et répartis pour subventionner les différentes associations Nançayaises et extérieures.

PROJET DE BAIL ORANGE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune et la Société Orange se sont rapprochées afin de signer un contrat de bail pour l'implantation « d'Équipements Techniques » comprenant un pylône d'environ 36 m, ainsi qu'une zone technique au sol, sur le terrain sis à Nançay « Les Veignes ».

Le bail est consenti pour une durée de 12 ans. Il sera renouvelé de plein droit par période de 6 ans.

MISE À DISPOSITION DE LA ZAC DE CHAMP D'HYVER

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la ZAC de Champ d'Hyver à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, à titre gratuit.

CONVENTION STAGIAIRE

Le Maire informe le conseil qu'il a l'opportunité de prendre un stagiaire de Estacom à Bourges, pour une durée de 18 semaines, afin de procéder à la communication à travers le site de la Commune et Facebook.

Le conseil donne son accord pour que le Maire signe la convention.

TERRAIN ALLÉE DU PARC

Le conseil autorise le Maire à signer le document cadastral de division entre la Commune de Nançay et France Loire pour l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section D 1053. Les frais de bornage, à régler par la Commune, s'élèvent à 1 440.00 € T.T.C.

INFORMATIONS

- La nouvelle station d'épuration est en route. Le silo à boues est terminé. Il est prévu de démolir l'ancienne station d'épuration semaine 20. Un appel d'offres sera lancé pour les travaux de refoulement.
- Le cahier des charges de la Délégation de Service Public pour l'eau et l'assainissement est en cours.
- Le Maire fait le point sur la vaccination contre la COVID 19 : de nombreux habitants ont déjà été vaccinés dans différents centres et il remercie tout le corps médical pour son implication sans relâche.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Des talkies walkies seront achetés pour l'école.
- ❖ Il est demandé d'organiser une formation pour l'utilisation du défibrillateur.
- ❖ Il est rappelé que des arbres et arbustes n'ont toujours pas été retirés au cimetière par leur propriétaire, malgré l'affiche apposée depuis plus de 6 mois. Les employés communaux procèderont à leur enlèvement.
- ❖ L'office de Tourisme devrait ouvrir le 1^{er} mai avec des horaires restreints pour cause de confinement.
- ❖ La bibliothèque sera fermée à partir du 19 avril 2021 jusqu'à nouvel ordre en raison du déménagement en cours et du confinement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, LE BEUF, MARY, Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Était excusé : Monsieur BONNOT.

Étaient absents : Messieurs BARRÉ et PINGUET. Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame MARY.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

a) Durées des contrats

Le Maire rappelle que les contrats de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement de la Commune conclus avec la Société Véolia Eau, prolongés par voie d'avenant arrivent à échéance le 30 juin 2021.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable et d'assainissement au vu des rapports établis en application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de cet exposé et des rapports sur le principe de la délégation du service public d'eau potable et d'assainissement, le conseil municipal :

- décide du principe de déléguer sous la forme d'une concession les services publics d'eau potable et d'assainissement pour une durée de 8 ans (échéance au 31 décembre 2029),
 - approuve le document contenant les principales caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.
- b) *Avenants n°3 au contrat de délégation du service public*

Vu l'échéance des contrats de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement passés avec la Société Véolia Eau, fixée au 30 juin 2021, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger les contrats de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement collectif de 6 mois, portant leur échéance au 31 décembre 2021, ceci pour le motif suivant :

- mener à bien la procédure de délégation des services d'eau potable collectif et d'assainissement collectif, en intégrant la réflexion concernant les évolutions de maîtrise d'ouvrage à l'échelle de l'intercommunalité.

Il présente à ces fins l'avenant au contrat.

Le conseil municipal :

- approuve les avenants n°3 de prolongation de 6 mois, portant leur échéance au 31 décembre 2021,
- autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

c) *Approbation des dossiers de consultation*

Le Maire rappelle que les contrats de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement de la Commune conclus avec la Société Véolia Eau arrivent à échéance le 31 décembre 2021 (après avenant de prolongation) et qu'une procédure conduisant aux choix d'un futur délégataire, à compter du 1^{er} janvier 2022, est en cours.

Pendant une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur les dossiers de consultation relatifs à la délégation du service public d'eau potable et d'assainissement de la Commune.

Le Maire présente les dossiers de consultation et le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces dossiers de consultation.

EXAMEN DE DEVIS

- a) Le Maire présente un plan de financement prévisionnel concernant la restitution de l'éclairage public Chemin de Champ d'Hyver. Le montant des travaux s'élève à 1 533.70 € H.T.

Le SDE 18 prend en charge 50% du montant H.T. et la participation demandée à la Commune est des 50% restants. Le conseil accepte ce plan de financement et autorise le Maire à le signer.

- b) Le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel complémentaire pour l'alimentation en énergie électrique entre 36 et 120 KVA, chemin de Champ d'Hyver. Les travaux coûtent 3 695.27 € H.T.

Le SDE 18 prend en charge 70 % du montant des travaux, soit 2 586.69 € et la Commune devra participer à hauteur de 30 % du montant des travaux, soit 1 108.58 €. Le conseil donne son accord et autorise le Maire à signer ce plan de financement.

- c) Le Maire expose le devis émanant de la Société EXEAU TP pour les travaux d'élargissement d'une voirie calcaire afin de faciliter la circulation à la station d'épuration. Le devis se monte à 1 500.00 € H.T. Le conseil l'approuve et charge le Maire de le signer.

AUGMENTATION DU LOYER AUX FARGES

Le conseil municipal décide d'augmenter le montant du loyer du logement de la Ferme des Farges de 0.20 %, selon l'indice de référence des loyers, ceci à compter du 1^{er} juillet 2021.

RÉVISION DES TARIFS

Le conseil décide d'augmenter le tarif du repas à la cantine qui passera de 3.80 € à 3.90 € pour les élèves et de 6.40 € à 6.60 € pour les adultes, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les tarifs de la garderie périscolaire augmenteront de 0.05 € au 1^{er} septembre 2021.

REMERCIEMENTS

L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes Maritimes remercient la Commune pour la subvention qu'elle a versée suite à la tempête « Alex ».

INFORMATIONS

- Monsieur IMBAULT explique que la phase 2 de la fibre optique (couverture totale de tous les foyers de la Commune) sera opérationnelle en 2025 et qu'il faudra dresser la liste des logements à équiper.

- Monsieur IMBAULT signale que pour la pose de l'antenne, le bail avec Orange est signé et que la déclaration de travaux est en cours d'instruction.
- Madame GUÉRU donne connaissance au conseil que la Nuit des Étoiles aura lieu les 6 et 7 août prochains. Des conférences, limitées à 200 personnes, auront lieu en l'Église et/ou à la Galerie CAPAZZA. Les observations auront lieu au Pôle des Étoiles.
- Monsieur BAILLY informe qu'il a commandé un feu d'artifice qui sera tiré le 14 juillet.
- Madame LE BEUF indique qu'il y aura un concert à la Chapelle d'Angillon, à Méryes-Bois et à Nançay le 25 août prochain, organisé par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
- Monsieur IMBAULT informe que dans le cadre de la 7^{ème} Biennale de Sculpt'en Sologne, l'artiste arrivera le 10 juin pour peindre le mur de la chaufferie de l'école, rue de l'Enclos.
- Madame BOUGIS expose au conseil que le centre de loisirs de Salbris pourrait accueillir les enfants de Nançay qui le souhaiteraient.
- Le Maire demande aux conseillers chargés des travaux, de présenter au prochain conseil un devis pour la réfection du Pont des Conduites.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY, Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Madame GUÉRU, Monsieur BONNOT.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU SITE DE LA COMMUNE

Paul BENARD, stagiaire d'ESTACOM à la mairie, a présenté le nouveau site de la Commune qu'il a élaboré. Le choix de l'hébergement sera examiné en commission.

VENTE DE TERRAINS

- a) Allée François Seurel

Monsieur Aurélien GAUVIN désire acquérir deux petites parcelles qui jouxtent son terrain. Après vote à bulletin secret, à l'unanimité, le conseil

contactera les riverains pour savoir s'ils sont intéressés. Dans le cas contraire, il donne son accord pour vendre à Monsieur GAUVIN les parcelles concernées au prix de 2 € le m² ; les frais d'honoraires du géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

b) Allée des Bouleaux

Monsieur Xavier LOVATO souhaite acheter une bande de terrain de 10 m sur la largeur de son terrain. Après vote à bulletin secret, à l'unanimité, le conseil décide de demander aux autres riverains s'ils désirent également acquérir la bande de terrain située derrière leur terrain, afin que la parcelle soit sans décrochement.

c) Les Veignes

Monsieur Régis GARNIER demande au conseil d'acheter une portion de terrain qui touche le sien sur deux faces. Après vote à bulletin secret, à l'unanimité, le conseil émet un avis favorable. Le prix du terrain est fixé à 2 € le m² ; les frais de géomètre restant à la charge de Monsieur GARNIER.

d) Route de Salbris

Monsieur Philippe RAGOBERT a quitté la séance. Afin de se développer et d'améliorer la sécurité de circulation pour les livraisons et le stationnement de ses collaborateurs, la Société RP Automatismes souhaite acquérir 1 500 m² de la parcelle cadastrée section B n°1509, jouxtant son terrain. Le conseil municipal, après un vote à bulletin secret et à l'unanimité, décide de vendre cette partie de parcelle à la Société RP Automatismes au prix de 2 € le m², en précisant que les frais de bornage seront à la charge de l'entreprise.

e) Sanges

Plusieurs propriétaires sont intéressés par l'achat de parcelles appartenant à la Commune et contigües à leur terrain. Le Maire décide d'attendre toutes les propositions afin d'étudier au mieux chaque demande.

ZONE ARTISANALE

Dans le cadre des transferts de compétences, le principe est celui de la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées. Toutefois, en ce qui concerne le transfert des ZAE, la loi permet un transfert en pleine propriété des biens immobiliers. Cette cession en pleine propriété est indispensable pour permettre une commercialisation effective par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne des parcelles à céder. Il est donc nécessaire de déterminer les « conditions financières et patrimoniales » du transfert de ces ZAE, par délibérations

concordantes, d'une part, du conseil communautaire et d'autre part, de la majorité qualifiée des Communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création d'un EPCI.

Les modalités proposées reposent sur, d'une part, l'acquisition des terrains restant à commercialiser par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne à la Commune de Nançay à l'euro symbolique et d'autre part, le reversement par la Communauté à la Commune de Nançay de 90 % du prix de cession après la vente effective à un tiers. Ces modalités permettent de concilier le respect des conditions exigées par la réglementation avec les ressources financières de la Communauté et le degré d'investissement de la Commune sur la zone concernée.

Ces dispositions viendront s'appliquer sous condition de l'issue des négociations avec la Communauté de Communes de départ Vierzon Sologne Berry sachant que les négociations concernant les terrains de la ZAE de Champ d'Hyver n'ont pas commencé à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la ZA le Champ d'Hyver à Nançay, sous condition de l'issue des négociations avec la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, à savoir : l'acquisition par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne à l'euro symbolique des terrains et le reversement par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne à la Commune de Nançay de 90 % du produit de la vente, après cession effective des terrains. Il pourra être retranché du montant versé le coût des investissements réalisés par la Communauté de Communes (frais de viabilisation, etc...),
- notifiera la présente décision à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

PONT DES CONDUITES

Le conseil municipal, par vote à bulletin secret, a décidé par 6 voix pour refaire un pont au Pont des Conduites, 2 voix pour faire une passerelle et 5 bulletins blancs.

Le montant des travaux sera d'environ 8 000.00 €.

ÉCHANGE AVEC LES CONSORTS POUPAT

Suite à l'échange avec les consorts POUPAT des parcelles cadastrées section E n°1076, n°1078 et n°1080, il est demandé à la Commune de Nançay

de déclasser du domaine public en domaine privé, la parcelle cadastrée section E n°1075, issue de la division d'un chemin rural. Le conseil municipal donne son accord.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal décide de demander à Orange la somme de 1 859.01 € pour l'occupation du Domaine Public en 2021.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Suite à la réussite d'un agent au concours interne d'agent de maîtrise territorial, le conseil municipal émet un avis favorable pour créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2021.

COTISATION AU CAUE

Vu les projets d'urbanisme et après explications, le conseil municipal accepte de cotiser pour l'année 2021 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cher. Le montant s'élève à 100.00 €.

INFORMATIONS

- ❖ Le Maire fait un compte-rendu de la visite de Monsieur le Préfet du Cher, le 21 juillet dernier, en mairie, aux Sablés de Nançay et à la Galerie Capazza.
- ❖ Le Maire informe que le centre de gestion de la route a instauré l'interdiction des poids lourds sur la RD 29 et RD 29E.
- ❖ Le Maire indique que plusieurs personnes ont constaté des erreurs suite à la facturation de la redevance des ordures ménagères par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne. Pour tout renseignement et demande de rectification, il faut appeler le 02 48 73 85 22.

D'autre part, le conseil déplore les dépôts sauvages ; des caméras vont être installées.

Un mémo tri a été distribué.

À compter du 06 septembre 2021, le ramassage des ordures ménagères sera effectué le lundi matin pour tout le village.

- ❖ Madame LE BEUF rappelle qu'un concert autour d'Alain-Fournier aura lieu le mercredi 25 août en l'Église de Nançay et qu'il faudra présenter son pass sanitaire et que dans le cadre des 400 ans de la naissance de Jean de la Fontaine, des animations peuvent avoir lieu dans les écoles et la bibliothèque. Les responsables seront contactés à la rentrée.
- ❖ Madame BOUGIS propose au conseil municipal de demander au Président de la Communauté de Communes de la Sologne

des Rivières s'il accepterait les enfants de Nançay au centre de loisirs de Salbris, les mercredis matin et pendant les petites vacances scolaires. Le conseil donne son accord et fera un sondage auprès des parents.

- ❖ Monsieur BAILLY détaille les travaux effectués dans la cour de l'école, suite au problème de la teneur en plomb dans l'eau potable à la cantine scolaire.
- ❖ Monsieur RAGOBERT demande à ce que le ramassage des ordures ménagères soit effectué à la station d'épuration. Il indique que le transfert des boues commence, que la mise en service est faite et que des réglages sont nécessaires.
- ❖ Le Maire et Monsieur IMBAULT informent que plusieurs commerçants sont intéressés par le e-commerce mis en place par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
- ❖ Le Maire et Monsieur BAILLY se sont rendus rue du Château, suite à la demande de Monsieur PIOT d'acheter et de poser un miroir à ses frais, afin de sécuriser sa sortie sur la D944. Le conseil donne son accord.
- ❖ Le Maire rappelle que la nuit des étoiles aura lieu les 6 et 7 août prochains et espère que toutes les manifestations pourront avoir lieu malgré la pandémie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE

Étaient présents : Mesdames BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, LE BEUF, MARY, Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Madame BOUGIS, Messieurs BONNOT, IMBAULT.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame MARY.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RÉSEAU DE REFOULEMENT DES EAUX TRAITÉES PAR LA STATION D'ÉPURATION DANS LA RÈRE

Le Maire présente le rapport d'analyse des offres conduit par le maître d'œuvre (Cabinet Larbre Ingénierie) pour les travaux de création d'un réseau de refoulement des eaux traitées par la station d'épuration dans la Rère au niveau de la RD 944.

La présente analyse fait ressortir que la Société la mieux disante est EXEAU sur son offre variante pour un montant de 137 648.10 € H.T.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de son maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient la Société EXEAU pour un montant de 137 648.10 € H.T. pour les travaux de création d'un réseau de refoulement des eaux traitées par la station d'épuration dans la Rère,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VENTE DE TERRAINS

f) Allée François Seurel

Le Maire informe que les riverains de Monsieur Aurélien GAUVIN ne désirent pas acquérir une parcelle appartenant à la Commune de Nançay et qui jouxte leur terrain. Après un vote, le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour vendre à Monsieur GAUVIN les parcelles concernées au prix de 2 € le m² ; les frais d'honoraires du géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

g) Allée des Bouleaux

Le Maire porte à la connaissance du conseil que certains riverains de l'allée des Bouleaux ne souhaitent pas acheter une bande de terrain de 10 m sur la largeur de leur terrain comme le désire Monsieur Xavier LOVATO. Après un vote, le conseil, à l'unanimité, refuse de vendre à Monsieur Xavier LOVATO la bande de terrain située derrière son terrain.

CONTRATS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu l'accroissement temporaire d'activité aux écoles, à la cantine, le conseil municipal décide de renouveler le contrat à 20/35^{ème} du 15 septembre au 26 septembre 2021 et de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à 22/35^{ème} du 27 septembre au 24 octobre 2021.

RÉVISION DES LOYERS

Selon l'indice de référence des loyers, le conseil décide d'augmenter les loyers de :

- Madame Raphaëlle MERLIER de 0.42 % au 1^{er} octobre 2021,
- Mesdames Pascale RIBALLET et Séverine GAILLARD de 0.42 % au 1^{er} janvier 2022.

EXAMEN DE DEVIS

- a) Pont des Conduites : le devis de l'entreprise FAIRRIER à Mennetou-sur-Cher pour la fourniture de ferraille pour la réfection du pont est présenté ; il s'élève à 4 276.51 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, ce devis est accepté par 9 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.

- b) Balais de voirie : l'achat de balais de rechange pour la balayeuse revient à 458.40 € T.T.C. Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- c) Broyage de souches : l'entreprise LUCAS Nicolas a fourni un devis pour le broyage de souches allée des Malcottes et route de Salbris. Le montant des travaux s'élève respectivement à 404.40 € T.T.C. et 1 099.50 € T.T.C. Ces devis sont validés à l'unanimité.
- d) Travaux d'ENEDIS, chemin de la Croix de Billaudy : SDE 18 demande une participation de la Commune de 1 500.00 € pour l'alimentation en énergie électrique pour une maison d'habitation à implanter sur la parcelle cadastrée section F N°13, chemin de la Croix de Billaudy puisque l'extension du réseau électrique est supérieure à 160 mètres. SDE participerait à hauteur de 20 000.00 €. En ce qui concerne la parcelle cadastrée section F N°12, chemin de la Croix de Billaudy, compte tenu que l'extension du réseau basse tension est inférieure à 160 mètres, SDE 18 prendrait en charge les travaux si une autorisation d'urbanisme était délivrée. Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

COTISATION À ADEFIBOIS

Le conseil décide, comme chaque année de cotiser à ADEFIBOIS. Le montant s'élève à 50.00 €.

INFORMATIONS

- La commission cimetière se réunira bientôt pour l'étude de la reprise des sépultures, la création d'un jardin du souvenir et l'achat de cavurnes.
- Le Maire fait part d'une pétition concernant la circulation rue de l'Aumônerie. Il faudrait limiter à 30 km/h et poser éventuellement un miroir.
- La Communauté de Communes Sauldre et Sologne organisera le 22 septembre prochain une démonstration des vélos électriques durant la semaine de mobilité.
- La Gendarmerie fera une réunion d'information sur la tranquillité.
- Des panneaux directionnels pour les entreprises JM Paysages et les Sablés de Nançay seront apposés dans le village.

- Le Maire informe que Monsieur Patrice PINGUET a été promu Officier dans l'ordre du Mérite Agricole. Sa médaille lui sera remise en mairie.
- Le centre de loisirs de Salbris accueillera des enfants de Nançay le mercredi et pendant les petites vacances.
- Le Maire rappelle que le ramassage des ordures ménagères a lieu le lundi matin et qu'il faudra procéder de plus en plus au tri dans les points d'apports.
- Des arbres seront abattus allée des Chênes.
- Le Maire félicite les habitants qui fleurissent et qui entretiennent bien leur maison.
- Le Maire indique qu'il étudie le projet de bail emphytéotique du camping.
- Le Maire demande que le projet du parcours santé avance afin que les travaux soient réalisés courant du 1^{er} semestre 2022 et que les chemins de randonnée soient bien entretenus.
- Monsieur BAILLY informe que la toiture de l'Eglise sera réparée, que le busage du fossé à la station d'épuration sera effectué par les services techniques ainsi que la réparation du trottoir qui s'affaisse devant chez Monsieur MASSERON et l'avaloir devant chez Monsieur BAUDON, rue de Vierzon.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, MARY, Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, URBAIN.

Étaient excusés : Messieurs BONNOT, RAGOBERT.

Étaient absents : Madame LE BEUF, Messieurs BARRÉ, PINGUET.

Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame MARY.

Monsieur RAGOBERT a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Monsieur le Maire commente les rapports de l'année 2020 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

En ce qui concerne l'eau potable, il y a 512 abonnés et 50 179 m³ d'eau consommée et la moyenne est de 91 m³.

Pour l'assainissement collectif, il y a 450 abonnés et 35 605 m³ d'eaux usées sont facturés.

Le conseil municipal les adopte à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ÈME} CLASSE

Le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022.

CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu l'accroissement temporaire d'activité aux écoles, à la cantine, le conseil municipal décide de renouveler le contrat à 10/35^{ème} du 08 novembre 2021 au 19 décembre 2021.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE PRÉVOYANCE STATUTAIRE

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat pour les risques statutaires allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

CONTRAT ACQUISITION DE LOGICIELS ET PRESTATIONS DE SERVICE

Le conseil municipal décide de renouveler pour 3 ans le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services auprès de SEGILOG pour les ordinateurs de la mairie. Il en coûtera 2 730.00 € par an.

EXAMEN DE DEVIS

- a) Achat de poubelles publiques : le conseil accepte le devis de la SASU – SAS MTJ pour l'achat de 5 poubelles. Le montant s'élève à 2 490.00 € T.T.C.
- b) Bancs « cube » : le conseil donne son accord pour acheter 2 bancs « cube » pour les installer au cimetière entre le columbarium et le jardin du souvenir lorsque ce dernier sera réalisé. Le devis de la SASU SAS MTJ d'un montant de 936.00 € T.T.C. est accepté.
- c) Réparation de la toiture de l'Eglise, nettoyage et réparation des gouttières : le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise GAUTHIER qui se monte à 1 430.00 € T.T.C.

OPÉRATIONS DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Le Maire présente la convention qui a pour objectif de décrire les modalités de mise en œuvre du dispositif d'Opération de Revitalisation de Territoire au sein de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

RÉVISION DES LOYERS

Le conseil municipal décide d'augmenter au 1^{er} novembre 2021, le loyer de Madame Davina FECHE, selon l'indice de référence des loyers.

DROITS DE CHASSE

L'Amicale des Chasseurs a versé à la Commune 55 % des actions de chasse soit 7 997.00 € et 5 % au C.C.A.S. soit : 727.00 €. Le conseil accepte.

REMERCIEMENTS

- Caroline et Benoît BRULÉ remercient les conseillers pour l'achat de fleurs lors de leur mariage.
- Monsieur Patrice PINGUET remercie la Commune pour l'organisation de la cérémonie lors de la remise de sa médaille d'Officier dans l'Ordre du Mérite Agricole.

INFORMATIONS

- Madame FONTENY informe le conseil que 2 parcelles restent à vendre dans la ZAC de Champ d'Hyver. De futurs acheteurs sont intéressés. La Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry sera contactée.
D'autre part, un projet d'agrandissement de la ZAC est à l'étude.
- Madame FONTENY analyse un tableau comparatif des taxes foncières depuis 2018, avec les 3 Communautés de Communes. Il en ressort qu'il y a des gagnants et des perdants.
- Le Maire et Madame BOUGIS indiquent que le thème des décors de Noël 2021 est la banquise.
Le village sera paré de blanc, bleu et argent.
- Toutes les personnes répondant aux critères pour la 3^{ème} séance de vaccination contre la COVID 19 ont été appelées et sont convoquées pour le 06 novembre prochain.
- Le Maire porte à la connaissance des conseillers que le bail avec la Société Utopia pour la gérance du camping est en cours et que le géomètre a borné le terrain.
- Monsieur Christian COUTERET veut donner des arbres et des fleurs à la Commune. Le Conseil le remercie.
- EN TRA FO est en train d'effectuer des coupes de bois.
- Le Maire signale qu'un poissonnier viendra le mercredi matin sur le marché.
- Madame BOUGIS présente les projets d'aménagement dans le village : achat de tables de pique-nique qui seront placées au Champ de Foire et près du tennis, achat

de jeux qui seront installés au Champ de Foire et près du terrain de boules.

D'autre part, 1 totem sera installé près du rond-point de chez COVI. Un nettoyage au tour de la carpe à l'étang de la Chaux sera effectué et des bruyères seront plantées.

- Madame BOUGIS informe qu'elle a fait chiffrer les travaux de rénovation du club house et de la maison des jeunes.
- Le Maire assistera à la cérémonie qui aura lieu le samedi 23 octobre prochain, en souvenir de Monsieur Gilbert BRIANT ; cérémonie organisée par l'Union Nationale des Parachutistes du Cher.
- Les cadeaux de Noël pour les aînés seront distribués par l'ANA, le samedi 11 décembre 2021.
-

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, MARY, Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Était excusé : Monsieur IMBAULT.

Étaient absents : Madame LE BEUF, Messieurs BARRÉ, BONNOT, PERRIER.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

a) Eau potable :

Le projet de contrat est présenté et expliqué par Monsieur RAGOBERT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **Approuve** le choix de Monsieur le Maire,
- ✓ **Décide** en conséquence de confier la concession du service d'alimentation en eau potable à la société VÉOLIA EAU pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2022,
- ✓ **Approuve** le projet de contrat de délégation,
- ✓ **Approuve** le projet de règlement de service annexé au contrat,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

b) Assainissement collectif :

Le projet de contrat est présenté et expliqué par Monsieur RAGOBERT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **Approuve** le choix de Monsieur le Maire,
- ✓ **Décide** en conséquence de confier la concession du service d'assainissement collectif à la société VÉOLIA EAU pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2022,
- ✓ **Approuve** le projet de contrat de délégation,
- ✓ **Approuve** le projet de règlement de service annexé au contrat,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

EXAMEN DE DEVIS

a) Sauvegarde

Le Maire présente le devis pour la sauvegarde des ordinateurs de la Mairie, émanant de la Société Actiprint : il s'élève à 690.00 € T.T.C. Le conseil accepte.

b) Nettoyage des courts de tennis

Monsieur BAILLY présente les devis de l'Entreprise AQUACLEAN pour le nettoyage des courts de tennis, à savoir :

- nettoyage en profondeur du court n°2 pour un montant de 1 254.00 € T.T.C.,
- nettoyage en superficie des courts n°1 et n°3 pour un montant 1 302.00 € T.T.C.

Le conseil décide de faire ces travaux et autorise le Maire à signer les 2 devis.

c) Broyage de souches

Monsieur BAILLY détaille le devis pour le broyage de souches allée des Chênes, établi par l'entreprise Nicolas LUCAS, arrêté à la somme de 1 080.00 € T.T.C. Le conseil donne son accord.

SOULTE

Vu la délibération du 11 septembre 2021 de décision de retrait de la Commune de Nançay de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2020 autorisant la sortie de la Commune de Nançay de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry à compter du 1^{er} janvier 2021,

Au vu des éléments et des conseils apportés par la DGFiP, la Commune de Nançay et la Communauté de Communes

Vierzon Sologne Berry se sont concertées pour aboutir à une proposition de versement d'une soulte par la Commune

de Nançay à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry d'un montant de 48 000.00 € dont les versements s'effectueront selon le calendrier suivant :

- 16 000.00 € en 2021,
- 16 000.00 € en 2022,
- 16 000.00 € en 2023.

Cette proposition a été approuvée par délibération du conseil municipal de la Commune de Nançay le 15 avril 2021. Elle a été notifiée par courrier du 27 avril 2021 à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Cette proposition a été acceptée par la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par courrier du Président, Monsieur François DUMON, en date du 20 juillet 2021, adressé à la Commune de Nançay.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'arrêter la soulte de retrait de la Commune de Nançay de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry à la somme de 48 000.00 € dont le versement s'effectuera ainsi :

- 16 000.00 € en 2021,
- 16 000.00 € en 2022,
- 16 000.00 € en 2023.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON AUX FRAIS DE REPAS À LA CANTINE

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon concernant la participation de cette dernière aux frais du repas de la cantine pris par les enfants de Neuvy scolarisés à Nançay et déjeunant à la cantine de Nançay. Pour l'année scolaire 2021-2022, la Commune de Neuvy-sur-Barangeon versera 0.40 € par repas, comme l'an passé.

CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu l'accroissement temporaire d'activité aux écoles, à la cantine, le conseil municipal décide de renouveler le contrat de Tifaine HUBIN, à raison de 10/35^{ème}, du 03 janvier 2022 au 06 février 2022.

TARIF DE REPRODUCTION DES AUTORISATIONS DE DROIT DES SOLS

Le conseil municipal, fixe à 40.00 € le tarif de reproduction de dossier d'autorisation de droit des sols, préalablement délivré au pétitionnaire.

REMERCIEMENTS

- Lors du décès de Monsieur François BOIRET, la famille remercie la municipalité pour l'envoi de fleurs.
- L'UCPS et Sologne Nature Environnement remercient la Commune pour le versement de la subvention.

➤

INFORMATIONS

Le Maire indique au conseil que :

- le moyen de paiement « Payfip » pour la facturation de la cantine et de la garderie fonctionne,
- le bail emphytéotique pour la gérance du camping est en cours de rédaction pour être opérationnel au 1^{er} janvier 2022 et une ouverture du camping en avril ou mai 2022,

- l'état des lieux du logement du camping sera fait fin novembre,
- la signature de l'Opération de Revitalisation du Territoire a eu lieu le 25 novembre dernier en présence de Monsieur le Préfet du Cher,
- + de 500 personnes ont été vaccinées à Neuvy-sur-Barangeon.

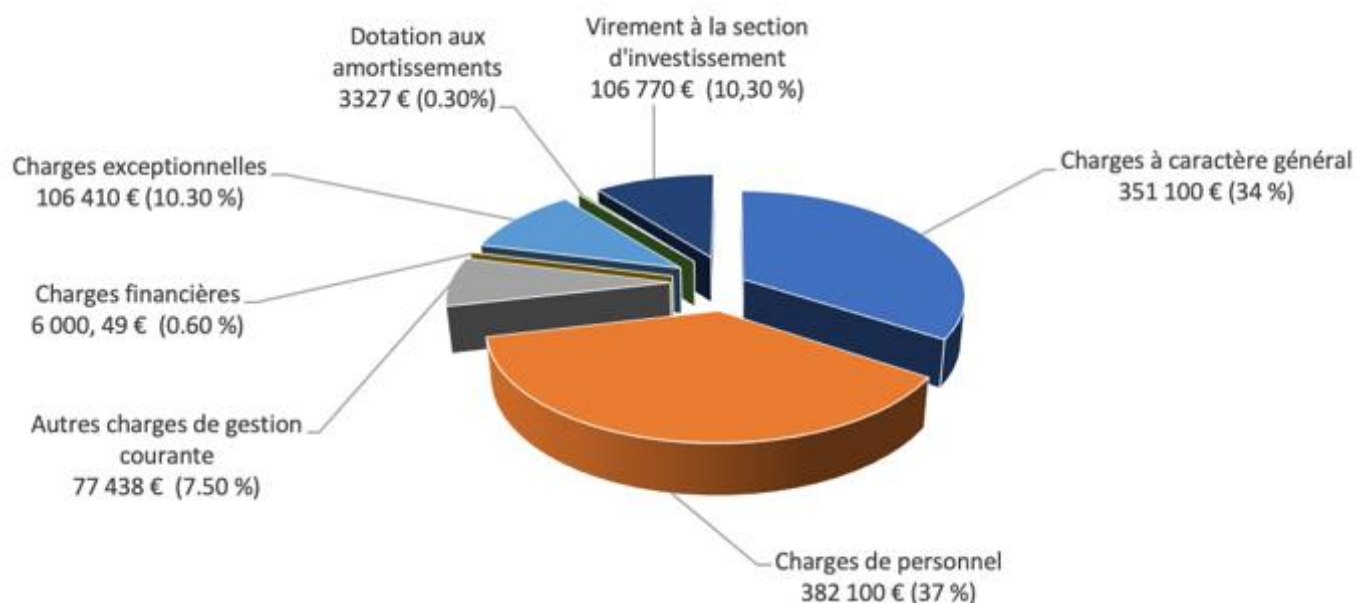
QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Madame GUÉRU demande d'éclairer le parking de la Mairie et le parc Abbé René Bodineau afin de sécuriser les lieux le soir.
- ❖ Monsieur RAGOBERT souhaite qu'un « mot des associations » soit diffusé en même temps que le « mot du Maire ».

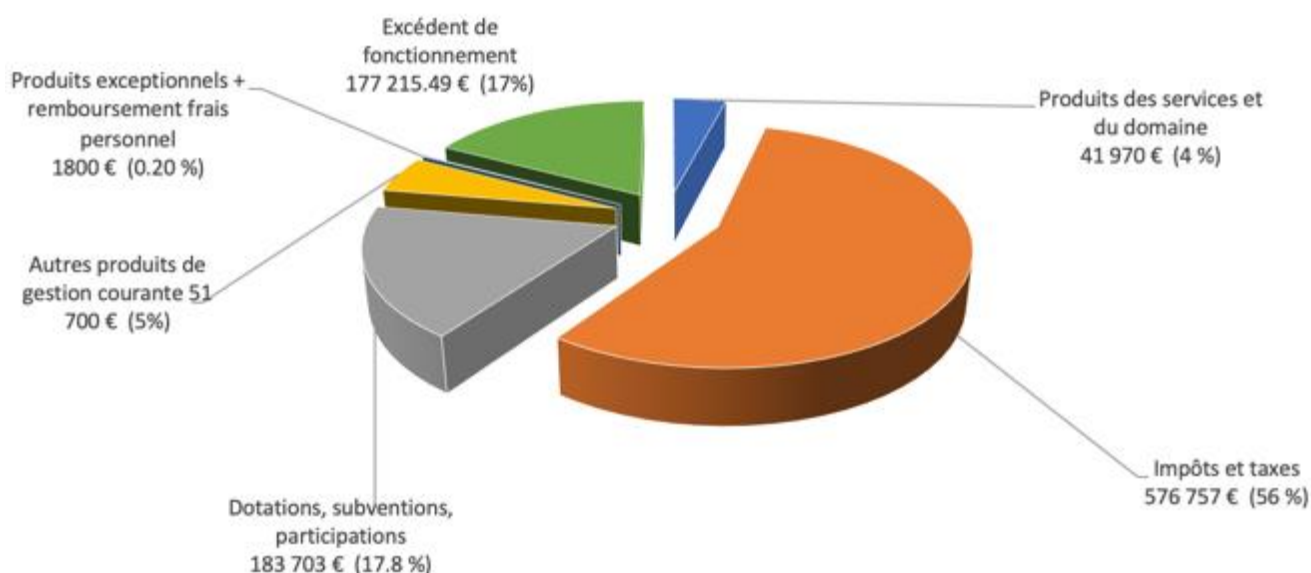
BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses en €	
Charges à caractère général	351 100,00
Charges de personnel	382 100,00
Autres charges de gestion courante	77 438,00
Charges financières	6 000,49
Charges exceptionnelles	106 410,00
Dotation aux amortissements	3 327,00
Virement à la section d'investissement	106 770,00
Total	1 033 145,49



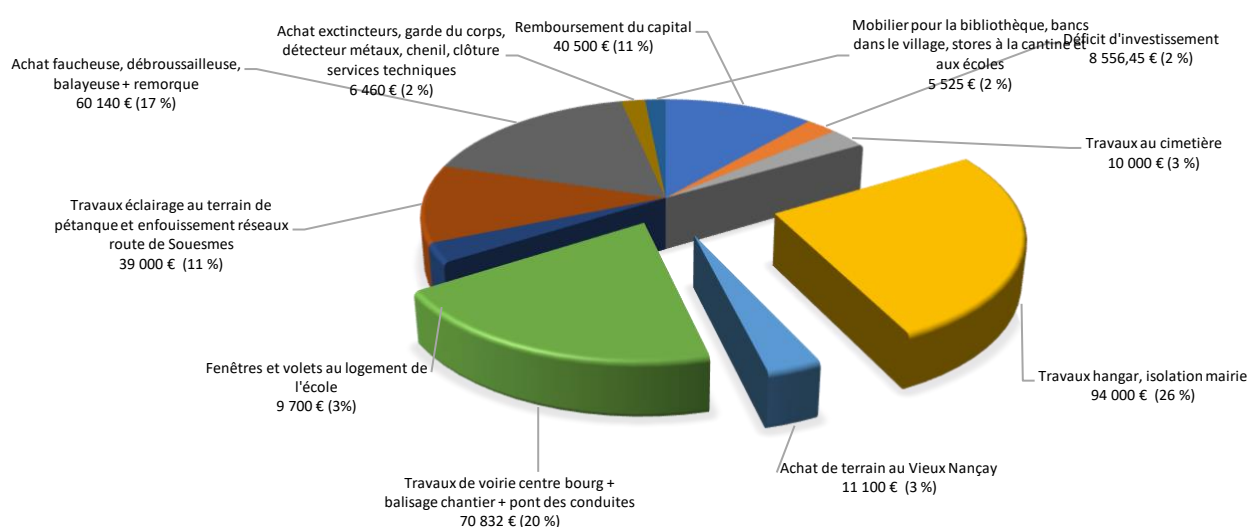
Recettes en €	
Produits des services et du domaine	41 970,00
Impôts et taxes	576 757,00
Dotations, subventions, participations	183 703,00
Autres produits de gestion courante	51 700,00
Produits exceptionnels + remboursement frais personnel	1 800,00
Excédent de fonctionnement	177 215,49
Total	1 033 145,49



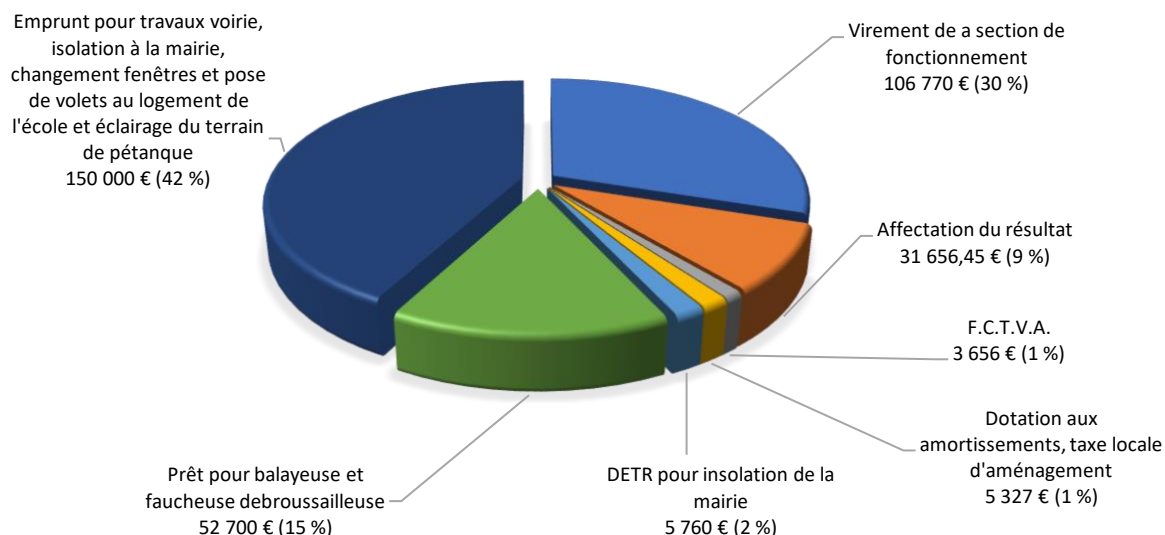
BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses en €	
Remboursement du capital	40 500,00
Déficit d'investissement	8 556,45
Travaux au cimetière	10 000,00
Travaux hangar, isolation mairie	94 000,00
Achat de terrain au Vieux Nançay	11 100,00
Travaux de voirie centre bourg + balisage chantier + pont des conduites	70 832,00
Fenêtres et volets au logement de l'école	9 700,00
Travaux éclairage au terrain de pétanque et enfouissement réseaux route de Souesmes	39 000,00
Achat faucheuse, débroussailleuse, balayeuse + remorque	60 140,00
Achat extincteurs, garde du corps, détecteur métaux, chenil, clôture services techniques	6 460,00
Mobilier pour la bibliothèque, bancs dans le village, stores à la cantine et aux écoles	5 525,00
TOTAL	355 813,45



Recettes en €	
Virement de la section de fonctionnement	106 770,00
Affectation du résultat	31 656,45
F.C.T.V.A.	3 600,00
Dotation aux amortissements, taxe locale d'aménagement	5 327,00
DETR pour isolation de la mairie	5 760,00
Prêt pour balayeuse et faucheuse débroussailleuse	52 700,00
Emprunt pour travaux voirie, isolation à la mairie, changement de fenêtres et pose de volets au logement de l'école et éclairage du terrain de pétanque	150 000,00
TOTAL	355 813,45



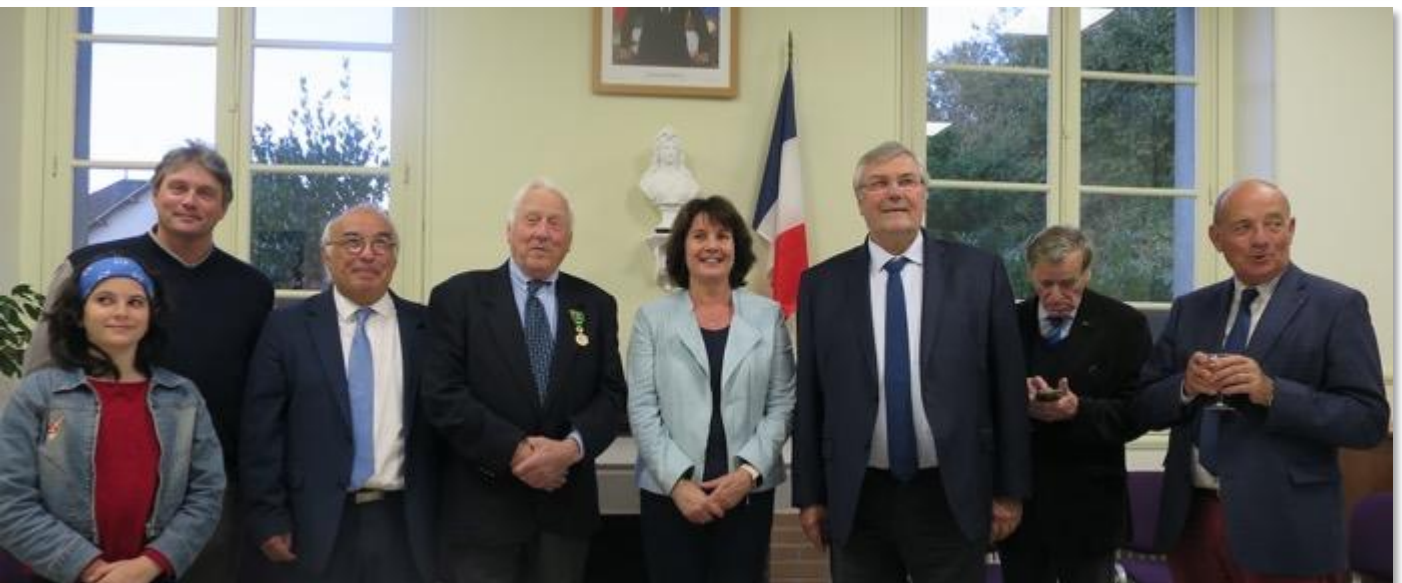
Visite du Préfet, Monsieur Jean-Christophe Bouvier, le 21 juillet, nous lui avons présenté nos projets puis visite aux Sablés de Nançay et à la galerie Capazza.



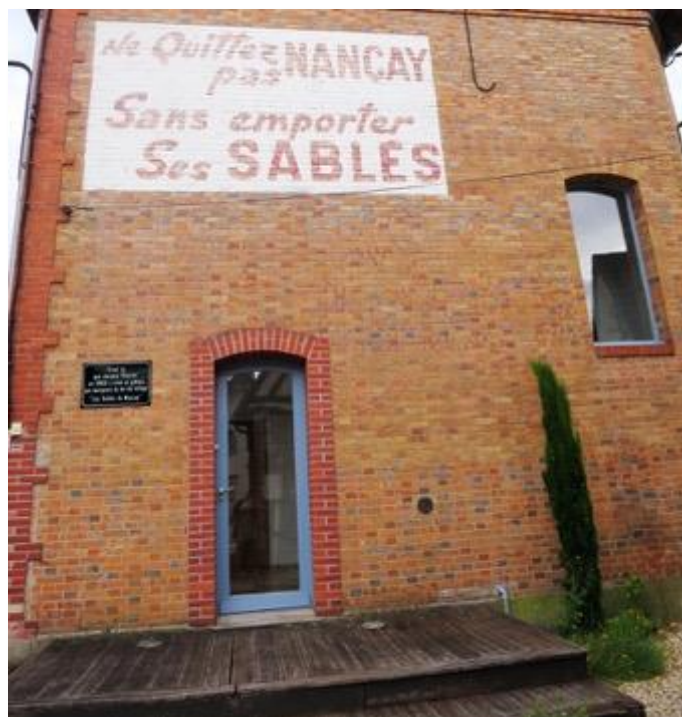
Visite de la sous-Préfète, Madame Nathalie Lenski, le 27 mai. Présentation de nos projets et visite des Sablés de Nançay



Remise de la médaille du Mérite Agricole à Monsieur Patrice Pinguet élevé au grade de l'Ordre national du mérite agricole en présence des sénateurs Marie-Pierre Richer et Rémy Pointereau.



Inauguration de la Place Jacques Fleurier



Visite de Laurence Renier,
Présidente de notre communauté de communes Sauldre et Sologne





Distribution
des colis
de Noël
à nos
anciens



Fleurissement de la commune



Les décors de Noël

Remerciements à l'entreprise CHATREIX de Vignoux-sous-les-Aix et Nançay Automobiles de Nançay pour les dons en matériels pour les décorations de Noël.

LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX



L'équipe des Services Techniques

Construction
du hangar des
Services Techniques





Réfection complète du tracteur
Massey Ferguson



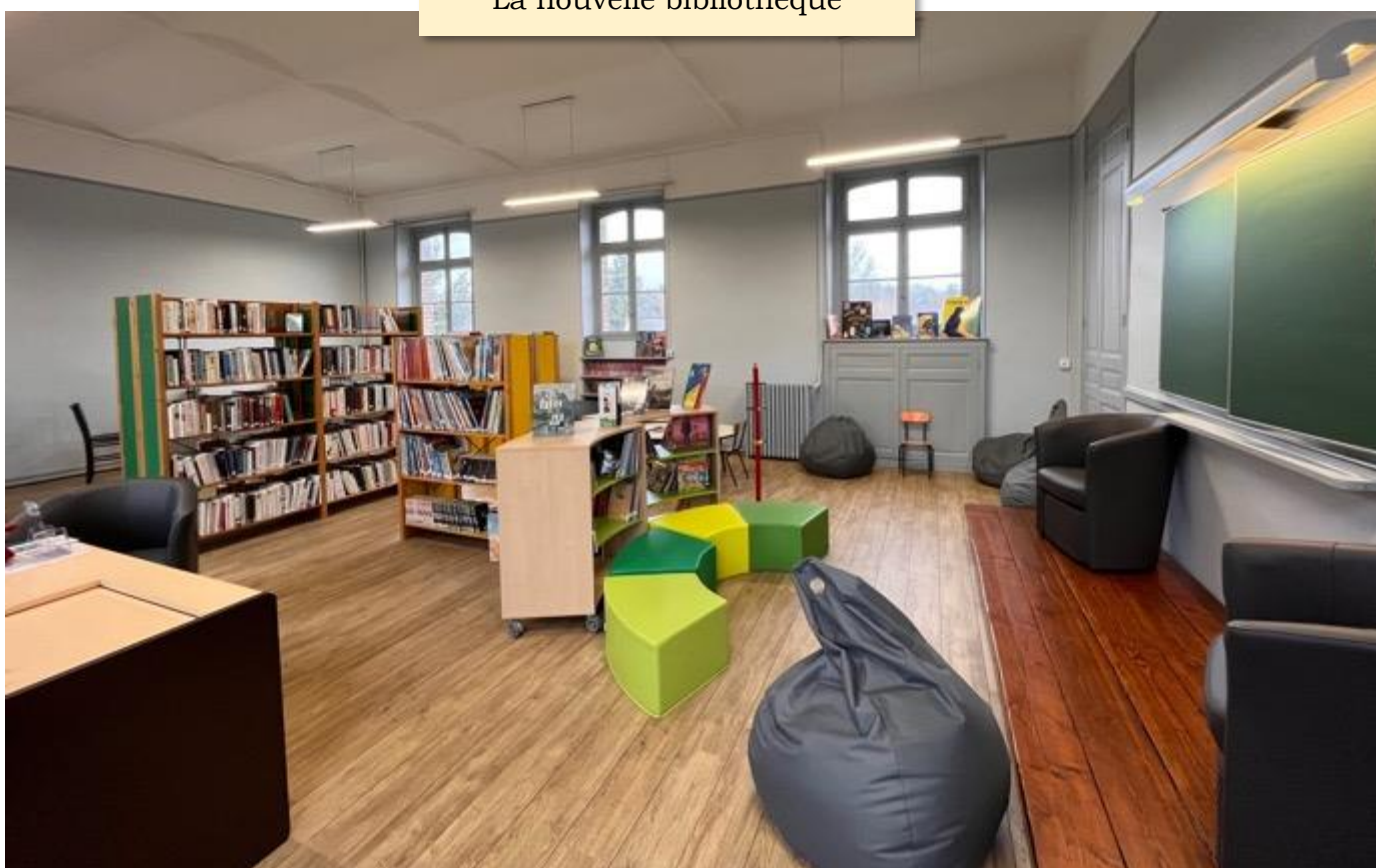
Réception de la balayeuse



Réfection de la remorque du
tracteur du tracteur
Massey Ferguson



La nouvelle bibliothèque





Réfection du portail de l'église

Piquetage d'un mur de l'église pour cause de remontée d'humidité



Implantation de la nouvelle croix réalisée par Patrick Jacquet



Réfection du club-house du tennis – salle des jeunes

Remplacement du tuyau d'eau pluviale route de Vierzon





Réfection des enrobés allée du lavoir, route de Vierzon et sur le parking la place de mairie



École : remplacement des tuyaux de distribution d'eau potable et du tout à l'égout.



Rempoissonnement de l'étang de Chaux



Réfection
de notre
carpe



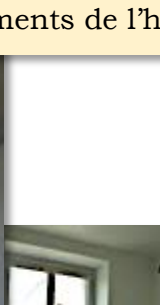
Préparation de la pêche à la truite



Reprise des enduits de l'hospice



Réfection d'appartements de l'hospice



Sécurisation du Chemin des Tremblières, de la RD29E et chemin de la Croix Béthonne



• • LES INFOS DE NOS ASSOCIATIONS • •



PROMOTION ANIMATIONS RURALES

Malgré une année 2021 pleine d'incertitudes et de contraintes sanitaires, P.A.R avec ses bénévoles a organisé quelques manifestations.

 7 juillet 2021 : Assemblée Générale ordinaire.

 6 et 7 août 2021 : Participation à la nuit des Étoiles avec animation sur la place de l'Église. Présence au Pôle des Étoiles

 Printemps 2021 : Reconstitution du magasin de l'Oncle Florentin au Bureau de Tourisme – Élaboration de 2 livrets sur Alain-Fournier

 De juin à novembre 2021 : Exposition photos Église et Parc Bodineau (Groupe Lumière de Graçay)



 10 octobre 2021 : 3^{ème} Bourse toutes collections à Neuvy-sur-Barangeon



 18 novembre 2021 : Soirée Beaujolais



Noël 2021 : Décorations dans le village sur le thème « la banquise » - Grand merci aux bénévoles et services techniques – Animations le 5 décembre 2021 avec participation du Père Noël - ANA et Country Dancers



PROJETS 2022

- printemps 2022 : Soirée aligot
- 21 juin 2022 : Fête de la musique
- de juin à novembre 2022 : Exposition photos
 - août 2022 : Nuit des Étoiles
- 17 & 18 septembre 2022 : Journées du Patrimoine
Création d'un circuit patrimonial et touristique
- octobre 2022 : 4^{ème} Bourse toutes collections à Neuvy-sur-Barangeon
 - 18 novembre 2022 : 2^{ème} soirée Beaujolais
- 6 décembre 2022 : Décoration du village - Animations de Noël





CLUB DES AINÉS DE NANÇAY

L'amélioration de la situation sanitaire nous a permis de reprendre les jeux de belotes, scrabble et autres le 30 juin.

L'assemblée générale a eu lieu le 15 juillet au terrain de boules, suivie d'un repas en plein air où une cinquantaine de membres ont été heureux de se retrouver.



Au mois d'août, nous avons effectué notre traditionnel repas d'été (couscous).



Le 9 septembre, notre voyage annuel s'est déroulé à Paris : croisière déjeuner sur la Seine à bord des Bateaux Parisiens.



Le 20 octobre, le repas « tête de veau » a eu lieu à l'Antilope.



Nous avons terminé l'année par le repas de Noël le 15 décembre. Nous étions 50 personnes.



Pour 2022, nous avons programmé :



La galette des rois le 19 janvier

Les crêpes le 2 février

L'assemblée générale le 2 mars



Les autres activités ainsi que les sorties et voyages seront définis ultérieurement.

LA FORÊT EN CAMAÏEU 20 ANS EN 2022

Vous avez déjà eu envie de créer vos propres tableaux, alors c'est le moment de sauter le pas et de nous rejoindre. La forêt en camaïeu regroupe les adhérents de 5 villages de la forêt (Nancay, Neuvy, Saint Laurent, Vignoux et Vouzeron).

L'aquarelle, l'acrylique, le pastel, la plume toutes les techniques sont enseignées par notre intervenante Claire Frison, les cours sont dispensés tous les lundis salle Aublet à Vouzeron avec deux créneaux horaires - 14 h 15 à 16 h 15 et 16 h 45 à 18 h 45

Et pour partager notre travail nous exposons lors de marchés de Noël, à l'office du tourisme de Nancay où à la demande de mairies sur un thème donné.

Votre 1er cours est gratuit

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter :
Mme Courcelles J.
au 02.48.51.68.65
Mme Oudart A.
au 02.48.51.69.90





ASSOCIATION NANÇAY ÂNES ET ATTELAGES



L'année 2021 a été perturbée par la situation sanitaire, mais nous avons pu continuer quelques activités.

En Juin, nous avons pu participer à la Nuit du Handicap à Vierzon, passer une journée avec les résidents de l'EHPAD de Neuvy-sur-Barangeon et recevoir à Nançay des enfants de l'école du Colombier de Vierzon.

En Août, nous avons été à la Foire aux Ânes à Lignières où les mules et 4 ânes ont été primés.

En septembre, nous avons été à la MARPA des Meaulnes à la Chapelle d'Angillon.

En octobre, le documentaire 'Médiation animale' auquel nous avons participé, a été diffusé au Ciné Lumière à Vierzon, une journée passée à l'EHPAD de Selles St Denis.

En novembre, nous étions aux portes ouvertes des Sablés de Nançay et au Marché de Noël à Salbris.

En décembre, participation aux animations de Noël dans les Rues de Nançay, distribution des colis aux aînés de Nançay, aux enfants des écoles de Neuvy S/Barangeon et de Nançay.

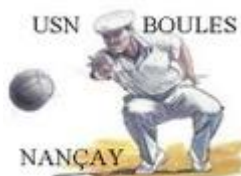
Des demi-journées et journées complètes, auprès d'un public d'enfants et d'adultes handicapés ont été maintenues.

La plantation des PATAT'ANES a été réalisée en petit comité. La récolte a été effectuée avec votre aide et nous vous en remercions.

La calèche HANDY subventionnée par le PETR Centre-Cher dans le cadre d'un programme européen LEADER et par la Mairie de Nançay a été mise en service au FAM MAS en septembre.

Le Président Régis GARNIER.

La calèche HANDY subventionnée par le PETR Centre-Cher dans le cadre d'un programme européen LEADER et par la Mairie de Nançay a été mise en service au FAM MAS en septembre.



U.S.N. BOULES

U.S.N. Boules se porte bien. Les rencontres en semi-nocturne les samedis sont très appréciées, avec une fréquentation en hausse. C'est pourquoi nous allons continuer dans cette direction.

Concernant les travaux pour la nouvelle saison en priorité l'éclairage des terrains qui est obsolète et la création d'une dalle de béton devant le hall.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont aidés pour le bon fonctionnement de nos rencontres ainsi que le personnel communal. Les rencontres d'amis du mercredi ont de plus en plus de succès.

Le président Michel BIGNET



Emplacement de la future dalle béton



AMICALE DES VÉHICULES ANCIENS DE NANÇAY



Le 5 juillet 2021 – Assemblée Générale 2020-2021



Les 16 & 17 octobre 2021 : L'AVAN fête ses 10 ans



**Les 11-12-13 et 14 novembre 2021 :
Exposition de véhicules aux portes ouvertes des Sablés de Nançay**



Le 27 novembre 2021 : Sortie cartographique d'Automne



PROJETS 2022

- Le 19 mars 2022 : Sortie cartographique de Printemps
 - Le 1^{er} mai 2022 : Marché aux Fleurs
 - Le 6 juin 2022 : Sortie pique-nique
 - Le 4 juillet 2022 : Assemblée Générale
 - Le 16 octobre 2022 : Sortie d'Automne
- Les 11-12-13 novembre 2022 : Exposition véhicules aux Sablés de Nançay
- Le 26 novembre 2022 : Sortie cartographique d'Automne

L'AVAN envisage de créer une section « motos anciennes »

Pour tous renseignements, merci de contacter
Monsieur Jean-Philippe ROUSSEL, Président
Tél. : 02.48.51.82.10 - Mail : avan.nancay@orange.fr

L'année 2021 aura été, à nouveau, une année difficile pour l'organisation des sorties compte-tenu des règles sanitaires imposées par l'épidémie de Covid.

Néanmoins, les membres de l'Association HOLABIRD MEMORY TEAM se sont retrouvés à plusieurs reprises.



HOLABIRD MEMORY TEAM



Le **Dimanche 7 Mars**, l'Assemblée Générale, suivie d'un repas, a eu lieu en extérieur, au bord d'un étang autour d'un braséro.

Le **Dimanche 30 Mai**, au cours d'une balade en forêt autour de Menetou-Salon, avec un « repas tiré du panier » à l'Etang de Saint Martin d'Auxigny, les adhérents ont été heureux de se revoir après la période de confinement.



Le **Dimanche 1^{er} Aout**, nous avons été nombreux à nous retrouver au pied de la Tour Charles VII à Mehun sur Yèvre pour une promenade dans...

...le vignoble autour de Preuilly et rejoindre ensuite



les caves du Domaine Tatin. La journée s'est terminée par un accueil privé au Château de La Ferté à Chery.

Le **Dimanche 12 Septembre**, après un départ « admiré » devant l'église de Vasselay où se déroulait la brocante, les Jeeps sont parties sur les petites routes et à travers les champs en direction de la Champagne Berrichonne. Après une halte pique-nique au bord de l'Etang de St Germain du Puy, les membres

d'HOLABIRD MEMORY TEAM ont visité le récent Musée « SOUVIENS-TOI » à Plaimpied.

Le **Samedi 25 Septembre**, l'après-midi, sous un ciel clément, une balade forestière autour de Sainte-Montaine a surpris des animaux sauvages (sangliers, chevreuils...) peu farouches après les mois de tranquillité... (la veille de l'ouverture de la Chasse).



Le **Dimanche 24 Octobre**, une dernière sortie dans le Sancerrois (avant l'hivernage et la révision des véhicules) a ravi les participants heureux d'admirer la beauté du site et les vignobles aux couleurs d'automne, sous le ciel bleu. Repas pique-nique au Point d'Orientation au-dessus du village de Chavignol. Retour par les petits chemins et à travers la forêt.

Toutes ces sorties se sont déroulées dans la bonne humeur, le respect des gestes barrières, et sans incident mécanique, car nos « vieilles mamies » (comme nous appelons nos Jeeps) demandent de plus en plus de soins et de protection.

L'Association HOLABIRD MEMORY TEAM a accueilli cette année des nouveaux membres, la relève semble bien fonctionner.

N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous demander des conseils sur l'acquisition ou la rénovation d'anciens véhicules. (jepp, dodge, etc....)



ASSOCIATION GYM - COUNTRY

L'association compte 25 adhérents dans la section Country



Venez découvrir la danse country :

Nous avons différents niveaux de cours de danses country et Style Catalan.

Les cours sont réalisés par Philippe à la salle polyvalente de Nançay.

Niveau débutant et novice : mardi de 19h à 20h30

Niveau Novice et Intermédiaire : jeudi de 19h45 à 20h30

Pour les nouveaux adhérents, nous vous accueillons tout au long de l'année et les premiers cours vous seront offerts pour vous permettre de découvrir et vous essayer à la danse Country.

Tarifs :

- 90 €/an soit 30 €/trimestre donnant accès à un niveau (débutant ou Novice) pour l'année.

- 135 €/an soit 45 €/trimestre donnant accès aux deux niveaux pour l'année.

Contact :

- Philippe RAGOBERT : 02 48 51 82 93

- Danielle LOVATO : 02 48 51 81 20

Les manifestations à venir 2022

Bal Country à Nançay Samedi 9 Avril 2022 avec Lilly WEST,
chanteuse musicienne de Country

Et différentes sorties festivals et Bals selon les possibilités de la crise sanitaire.

Informations section gymnastique volontaire

Actuellement il n'y a plus de section Gym, mais nous souhaiterions mettre en place une activité de Mise en forme, danses et bien être inspiré sur la danse populaire tel que le madison, charleston, les danse d'été Kuduro, Jerusalema...

Rien de tel pour évacuer le stress de la vie quotidienne et pour entretenir sa forme et sa vitalité.

A cet effet, nous mettons en place un sondage afin de nous permettre de réfléchir à la mise en place d'une activité qui répondra à vos attentes. Alors n'hésitez pas à vous exprimer sur ce sondage et nous faire part de vos désirs et souhaits. Vous trouverez dans nos commerces un questionnaire que vous déposerez dans la boîte aux lettres de la Maire ou vous pouvez scanner ce QR code



Composition du Bureau

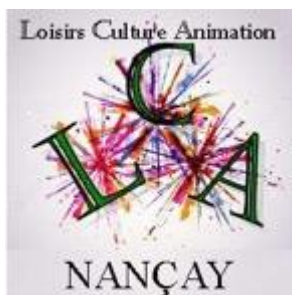
Président : Philippe RAGOBERT

Trésorière : Marie-Claude LEFRANÇOIS

Trésorière adjointe : Nadine PERRIER

Secrétaire : Danièle LOVATO

Secrétaire adjointe : Anne-Marie CABOS



LOISIRS CULTURE ANIMATIONS

Notre assemblée générale s'est tenue le 8 octobre, organisation modifiée à cause des années 2020 et 2021 perturbées par la crise sanitaire.

Un nouveau bureau a été élu :

- Présidente, Mme BACCIOTTI Cécile (02 36 55 21 20)
- Vice-présidente, Mme JOUBERT Catherine
- Trésorier, Mr FONTENY Laurent
- Trésorière adjointe, Mme GIRARD Fabienne
- Secrétaire, Mme FONTENY Nathalie
- Secrétaire adjoint, Mr LEFEVRE Guillaume

Depuis quelques temps nous avons constaté la fragilité de notre association (manque de bénévoles et finances en baisse), nous avons demandé à l'association P.A.R de fusionner avec nous car notre objectif est le même : l'animation de notre village. Ceux-ci ont refusé.

Nous avons opté pour un programme d'activités allégé que voici :

- 11 décembre 2021 : concours de tarot
- Lundi de PAQUES : concours de pêche
- Mai ou juin : balade à énigmes
- 2^{ème} dimanche d'octobre : fête de l'automne
- 2^{ème} semestre théâtre
- Tous les mois : cinéma

Tous ces projets seront réalisables si les conditions sanitaires nous le permettent.

La Présidente.



TC2N neuvy s/b.
nancay

TENNIS CLUB NEUVY-NANÇAY

Comme beaucoup, la crise sanitaire a fortement perturbé le fonctionnement de notre tennis club. Heureusement, les 2 tournois de l'été ont pu se dérouler quasi normalement avec les pass sanitaires (126 inscrits au tournoi de Nancay !) et la rentrée 2021 s'annonce bonne avec l'arrivée d'Antoine, notre nouvel enseignant en sus de Davina et Jean-Philippe. L'école de tennis a redémarré de plus belle !



Au programme du 1^{er} semestre 2022,

- La poursuite de l'école de tennis et les différents championnats par équipe (mixte, printemps...)
- Des séances de « Tennis à l'école » au printemps...
- La boulassse le 26 juin avec les phases finales régionales de Beach tennis à ne pas manquer !
- Le tournoi OPEN de l'été, du 20 au 28 août à Nancay.
- La matinée portes ouvertes / inscriptions le 10 septembre 2022 (10 h - 12h) au club house de Nancay.

Et nous avons toujours...

Nos 5 courts extérieurs et la salle couverte pour vous proposer des créneaux horaires toute l'année pour le loisir ou la compétition.

Débutants ou confirmés, hommes ou femmes, jeunes ou moins jeunes, venez nous rejoindre !

Pour tous renseignements complémentaires n'hésitez pas à nous contacter :

Sébastien LENOIR 06.48.05.72.23

Franck GUILLAUME 06 98 86 78 45

Mail: TC2N.neuivy.nancay@gmail.com



Après deux années tronquées par la crise sanitaire, nous avons repris cette saison à peu près normalement, avec les entraînements, les matchs et quelques manifestations possibles.

Le bilan sportif est bon à ce jour. Les deux équipes, la première en 2^{ème} division et la réserve en 4^{ème} division, jouent le haut du tableau.

Le groupe est très sympa et travailleur. En moyenne une quinzaine de joueurs viennent à l'entraînement le mercredi, et entre vingt et trente le vendredi. Cela démontre l'envie et le plaisir de venir jouer et de se retrouver.

Chez les jeunes, nous sommes depuis quelques années en entente avec le CS Vignoux pour les équipes U18 et U11, et depuis cette année pour l'équipe U9.

L'équipe U18 est gérée par Jérôme Tardy, les U11 par Maxime Delière, et les U9 par Emile Delière et Tom Tardy.

Le bilan est également bon en U18, avec de bons résultats, un groupe assez étoffé (18 joueurs) et encore une belle marge de progression. Quant aux équipes U11 et U9, le plaisir et la progression sont les mots d'ordre.

Nous gardons des objectifs élevés, mais à notre portée vu la qualité de l'ensemble du groupe seniors.

Jouer le haut du tableau pour les 2 équipes et s'offrir une fin de saison passionnante.

Je profite de ce petit mot pour remercier tous ceux qui œuvrent au sein du club, et sans qui nous ne fonctionnerions pas.

Joueurs, dirigeants bénévoles, et un remerciement à ma « garde rapprochée », Jérôme Tardy (vice-président), Anthony Delorme et Romain Bichereau (trésoriers), Kevin Baron et Maxime Charrier (secrétaires), qui font un travail primordial pour le bien du club.

Le Bureau d'Information Touristique de Nançay
a réouvert ses portes du 1^{er} mai au 30 septembre 2021

Vous avez pu découvrir la reconstitution de la boutique de l'Oncle Florentin en tant qu'exposition permanente ainsi que les œuvres de l'artiste Evelyne Fouju.

Le Bureau d'Information Touristique s'est modernisé avec en nouveauté 2021 la mise en location de vélos à assistance électrique. Des espaces d'information et une boutique vous invitent également à la découverte des spécialités locales et de la région. La réouverture pour la saison est prévue le 1^{er} mai 2022



Du nouveau au garage
Nançay Automobiles.
La station-service évolue en
24h/24 ainsi que la station de
lavage.



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Tél : 02.48.51.81.35

Fax : 02.48.51.80.60

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que l'Agence Postale Communale.

Courriel : mairiedenancay@wanadoo.fr

Site officiel de Nançay www.nancay-sologne.fr

 nancayvillagedesologne

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél. : 02.48.51.81.35

Réclamations au 3631



Horaires d'ouverture de la mairie et de l'Agence Postale Communale :

Le lundi de 15 h à 17 h
les mardis, mercredis, vendredis
de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h à 17 h
le samedi de 10 h à 11 h.

**Fermé le lundi matin
et le jeudi toute la journée**

TÉLÉPHONES UTILES

Samu : 15

Pompiers : 18

Centre antipoison : 02.47.64.64.64

Gendarmerie : 02.48.53.08.85

ERDF dépannage : 0 810 333 018

Véolia eau : 0 969 323 529

Pharmacie (Neuvy) : 02.48.51.66.09

Infirmières :

C.PIERRY :

02.48.51.92.88 / 06.30.70.99.52

J.MAJERUS :

02.48.51.88.57 / 06.81.61.24.39

BIBLIOTHÈQUE horaires d'ouverture :

Lundi de 10 h à 11 h 30
Mercredi de 14 h à 16 h,
Vendredi de 10 h à 11 h 30.

TRANSPORTS

RODOLPHE TAXI : 06.74.83.12.01

TAXI NANÇAY : M. Gasarasi,
06.07-65-49-41

REMI (remplace Lignes 18) : 0 800 101 818

Possibilité d'aller à Bourges tous les jours.

Collecte des ordures ménagères

Lundi matin, écarts compris.

Sortir les poubelles le dimanche soir.

Déchetterie

Neuvy-sur-Barangeon

Lundi : de 13 h 45 à 17 h 30

Mardi : fermée

Mercredi, jeudi : de 8 h 45 à 12 h

Vendredi : de 14 h 15 à 17 h 30

Samedi : de 8 h 45 à 12 h

Collecte des encombrants

Deux fois par an

La Mairie vous informera des dates

Ne sont pas ramassés : gravats, déchets verts,
amiante, produits liquides ou dangereux,
pneus, bouteille de gaz

LE BRUIT

L'usage d'engins bruyants
(tondeuses, tronçonneuses, etc.)

Particuliers :

est admis du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.

le samedi de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.

le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

Professionnels :

est admis du lundi au vendredi de 7 h à 20 h

le samedi de 8 h à 19 h

interdit dimanche et jours fériés.

Pour le bien-être de tous,
veuillez respecter ces horaires.